



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/JAM/1
7 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA JAMAÏQUE (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 8	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	9 - 13	3
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	14 - 31	4
A. Élimination de la pauvreté	19 - 24	5
B. Amélioration de la gestion des affaires publiques - Modernisation du secteur public	25 - 28	7
C. Modernisation du secteur de production	29 - 31	7
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	32 - 36	8
<u>Annexe.</u> Objectifs de mobilisation des ressources pour la Jamaïque (1997-2001)		10

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec le Gouvernement et la population de la Jamaïque est le résultat d'une collaboration entre les organismes gouvernementaux, les institutions de la société civile et les organismes des Nations Unies. Il tient compte de la note de stratégie de pays, des résultats de l'examen à mi-parcours du programme du cinquième cycle réalisé en 1995, et de la note consultative du PNUD pour la période 1997-2001. Ces documents ont été utiles pour déterminer la stratégie et les domaines thématiques de la coopération du PNUD avec le Gouvernement jamaïquain. Le cadre de coopération énonce les programmes qui seront entrepris par le Gouvernement et le PNUD durant la période 1997-2001.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Comme bon nombre de pays en développement, la Jamaïque, petite île de 10 990 kilomètres carrés peuplée de 2,5 millions d'habitants, n'a que des débouchés limités. Ses principaux secteurs économiques sont le tourisme, l'exploitation minière, l'agriculture et les services, tous très vulnérables aux forces extérieures.

3. Les programmes d'ajustement économique mis en oeuvre par le Gouvernement durant les années 70 et 80 en coopération avec le Fonds monétaire international ont permis d'atteindre une certaine stabilité, mais à un coût économique et social considérable. Les politiques poursuivies ont notamment consisté à réduire les dépenses consacrées aux services sociaux et économiques, à licencier des milliers de fonctionnaires, à supprimer le contrôle des prix et les subventions et à réformer la fiscalité de manière à décourager la consommation et à stimuler l'investissement et l'exportation; certaines conséquences de ces politiques se font encore sentir aujourd'hui.

4. Selon les dernières statistiques comparatives, le PNB par habitant est de 1 420 dollars, soit bien au-dessous de la moyenne des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, et ne dépasse que légèrement le chiffre de 1 380 dollars enregistré durant la période 1970-1975. En réussissant depuis quelques années à stabiliser l'économie et à instaurer la confiance dans sa capacité de la gérer, le Gouvernement a amélioré les conditions d'investissement et de croissance, ce qui devrait, on l'espère, porter des fruits dans un avenir proche.

5. L'une des pires conséquences de l'ajustement et de l'instabilité passée est le grand nombre de Jamaïquains victimes de la pauvreté. On estime à 34 % environ la proportion des habitants qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Selon des chiffres récents, les 20 % d'habitants les plus riches accaparent 46 % de la consommation totale, tandis que les 20 % les plus pauvres n'en absorbent que 6 %. De même, les 10 % les plus pauvres ont une consommation moyenne par habitant de 203 dollars, contre 2 433 dollars pour les 10 % les plus riches.

6. L'élimination de la pauvreté est donc devenue l'une des priorités absolues du Gouvernement et elle mobilise le secteur public, la société civile et les partenaires extérieurs du développement. Le problème sera de veiller à ce que les mesures correctives soient mises en oeuvre avec l'entière participation des

communautés pauvres et de leurs institutions et que les initiatives gouvernementales soient coordonnées et consolidées en réponse aux besoins exprimés par les bénéficiaires eux-mêmes.

7. Le Gouvernement s'est déjà attaqué à un certain nombre de problèmes prioritaires. Il cherche à améliorer la gestion des affaires publiques en modernisant le secteur public et en renforçant sensiblement les administrations locales. Le marasme a été plus prononcé dans le secteur manufacturier qu'ailleurs, et il faut une assistance pour inverser cette tendance.

8. Les domaines précités sont très interdépendants. Le Gouvernement souhaite que la coopération du PNUD aide à les faire tous progresser car, de cette progression, dépendra en grande partie celle du développement humain durable. On escompte cependant que la coopération sera centrée et exercera le plus directement ses effets sur l'élimination de la pauvreté, le renforcement de l'administration locale et la promotion des petites et moyennes entreprises.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

9. Le programme de coopération exécuté durant le cinquième cycle (1992-1996) correspondait aux objectifs du Plan quinquennal national de développement, qui visait surtout à remédier aux conséquences sociales néfastes des années d'ajustement structurel. Les ressources du programme étaient concentrées sur la mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le secteur public, sur l'accroissement de la production et de la productivité, sur la gestion de l'environnement et sur l'atténuation de la pauvreté. Aux termes de l'examen à mi-parcours réalisé en mai 1995, le passage du quatrième au cinquième cycle a été marqué par la "continuité plutôt que par le changement". Bien que le Gouvernement ait pris des mesures expresses pour que les projets entrepris soient menés à terme, ce report de projets a masqué la mise en route véritable du cinquième cycle et diminué par là même les moyens d'analyser l'incidence du nouveau cycle.

10. Une évaluation générale du programme a toutefois révélé que la majorité des projets et des ressources était consacrée à la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur public et à l'accroissement de la production et de la productivité des petites et moyennes entreprises. Sur le premier point, bien que l'intervention n'ait rencontré qu'un succès relatif, elle a contribué, grâce au Programme de mise en valeur des ressources humaines, à améliorer les moyens dont les entités du secteur public ont besoin (notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation) pour gérer et administrer les projets financés de source extérieure et soutenus par le Gouvernement. Le projet d'amélioration de l'enseignement des mathématiques au niveau primaire était destiné à améliorer les qualifications des enseignants et, par conséquent, le niveau des élèves. On escompte que le fait que les enseignants soient mieux préparés à enseigner les mathématiques aura un effet important sur des générations d'élèves. L'intervention du PNUD dans le secteur productif a été l'un des aspects les plus réussis du programme du cinquième cycle. Des progrès impressionnants ont été accomplis en ce qui concerne la conception des emballages, la qualité des produits et l'augmentation de la production.

11. Les domaines de la gestion de l'environnement et de l'atténuation de la pauvreté sont restés en friche. Le second, bien que reconnu comme décisif

durant le cinquième cycle, n'a pas bénéficié d'une stratégie clairement articulée, de sorte qu'aucun projet précis n'a été élaboré de façon complète.

12. Même si le programme de pays correspondait aux priorités fixées par le Gouvernement, l'examen à mi-parcours a révélé que le PNUD avait joué un rôle dominant dans le processus de programmation et dans la formulation du document énonçant ce programme. Malgré des efforts concertés, les liaisons entre les auteurs et les bénéficiaires des projets n'ont pas été établies de façon satisfaisante, de sorte que les avantages du développement concerté à tous les niveaux n'ont pas suscité d'engagement dans le sens de la propriété des projets et n'ont donc pu assurer la pérennité de leurs résultats.

13. Au cours des précédents programmes de pays, la participation du Gouvernement au coût des projets a considérablement progressé en raison de la baisse des ressources du PNUD, de la préférence du Gouvernement pour une coopération de grande ampleur avec le Programme et des expériences positives faites avec le mécanisme de participation aux coûts. De ce fait, le volume global du programme achevé en 1996 était cinq fois supérieur au chiffre indicatif de planification (CIP).

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

14. Les enseignements de ces dernières années ont montré au Gouvernement que le programme du PNUD devait être plus concentré et qu'il fallait une plus grande complémentarité avec les ressources intérieures et l'aide bilatérale et multilatérale pour favoriser la réalisation des programmes prioritaires. Pour qu'il ne soit plus dit que le programme du PNUD est orienté en grande partie par les donateurs, le Gouvernement a engagé un large processus de consultation propre à assurer une participation maximale des organismes publics, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations communautaires et des autres entités concernées par la formulation et l'élaboration du nouveau programme. Ces consultations ont permis de concevoir une politique et un programme d'élimination de la pauvreté qui ont inspiré l'élaboration de la note de stratégie de pays. Ce document continuera d'orienter à moyen terme les relations de la Jamaïque avec les organismes des Nations Unies et les donateurs. Le processus de planification concertée qui caractérise à la fois la formulation du programme et l'élaboration des domaines thématiques permettra au pays d'être propriétaire du programme, ce qui est indispensable pour assurer sa pérennité à long terme.

15. Le but ultime du programme de coopération avec le PNUD est l'élimination de la pauvreté. La modernisation du secteur de production et du secteur public est également jugée essentielle dans les efforts faits par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie dans le pays. On a dressé une carte de la pauvreté, ce qui a permis de déterminer les zones où elle était la plus grande et de mettre au point un système de classification des zones selon le degré de pauvreté.

16. Comme le Gouvernement admet que la réussite du programme de coopération est subordonnée à la viabilité à long terme des résultats escomptés, on poursuit actuellement une politique systématique de renforcement des capacités, aussi bien dans les communautés touchées par la pauvreté (pour mettre en évidence leurs difficultés, leurs points forts et leurs stratégies) que dans les

institutions publiques qui participent le plus aux programmes d'élimination de la pauvreté. Le Gouvernement a choisi une approche-programme qui intègre les ressources fournies par le secteur public, les donateurs et les prêteurs. Les fonds du PNUD viendront s'ajouter à ces ressources et compléteront les activités inscrites au Programme national d'élimination de la pauvreté, compte tenu des mandats de tous les participants.

17. L'engagement du Gouvernement à l'égard de ce programme exceptionnel se manifeste clairement par la composition élargie du nouveau Conseil du partenariat présidé périodiquement par le Premier Ministre, par le fait que le Programme national d'élimination de la pauvreté est placé sous la responsabilité directe d'un ministre appartenant au cabinet du Premier Ministre et par la nomination d'un coordonnateur national par le Gouvernement. Parallèlement, la présence de représentants du secteur privé et de plusieurs ministères, notamment celui des administrations locales, dans les rangs du Conseil du partenariat assurera une étroite coopération entre les intéressés et permettra même l'intégration des activités, de manière à renforcer la gestion des affaires au niveau local et à encourager les petites et moyennes entreprises. De cette façon, les domaines choisis par le Gouvernement pour l'intervention du PNUD bénéficieront dès le départ d'un arrangement institutionnel, de coordination et de gestion qui aura établi des liens aussi étroits que possible entre les trois principaux thèmes de la coopération du PNUD avec la Jamaïque. L'importance accordée au rôle de coordination du PNUD est considérée comme essentielle au succès de ces initiatives, surtout lorsqu'il s'agit du caractère multiforme de la pauvreté.

18. La Jamaïque continue de s'intéresser activement au programme régional du PNUD, et les domaines thématiques énoncés dans le cadre de coopération régional reflètent les priorités immédiates du Gouvernement. Un effort concerté sera fait pour que les liaisons nécessaires soient instaurées entre les initiatives définies dans le cadre de coopération et celles inscrites dans le cadre de coopération régional. La Jamaïque bénéficie d'un programme régional financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour remédier au problème des baies contaminées. Il est prévu qu'elle continue à participer à cette importante activité.

A. Élimination de la pauvreté

19. Le Programme national d'élimination de la pauvreté constitue un effort concerté de la part des diverses institutions nationales et des donateurs ou prêteurs, coordonné par un coordonnateur national à plein temps nommé spécialement, qui appartient au cabinet du Premier Ministre. Il vise essentiellement deux objectifs : transformer la culture actuelle de distribution par l'État en une culture où les organisations gouvernementales et non gouvernementales répondent à des initiatives proposées par les communautés elles-mêmes pour créer des revenus et des emplois; et rendre cohérentes les diverses activités présentes et futures afin de lutter de manière stratégique et efficace contre la pauvreté. Ces deux objectifs sont pris en compte dans la Politique et le programme nationaux d'élimination de la pauvreté. Cette tâche exigeante a été confiée au coordonnateur national et au Conseil du partenariat.

20. Les activités inscrites au Programme national d'élimination de la pauvreté visent à réduire de 50 % d'ici à l'an 2000 le nombre de personnes qui vivent

au-dessous du seuil de pauvreté dans les communautés visées. Il y aura plus de transparence et d'interactions entre tous les groupes qui participent à la lutte contre la pauvreté, notamment les plus petits, de sorte que l'effort global sera plus visible et plus facile à gérer. L'Institut jamaïcain de planification, le cabinet du Premier Ministre et la Commission du développement social seront mieux à même de faire véritablement disparaître la pauvreté s'ils assurent un emploi cohérent et stratégique des ressources existantes.

21. Le PNUD coopère au sens le plus large avec le Gouvernement en ce qui concerne l'atténuation de la pauvreté. Le maintien de son appui à l'élimination de la pauvreté dans le nouveau programme sera l'une de ses plus importantes contributions au développement du pays. Le Gouvernement a sélectionné 15 communautés qui bénéficieront des premières interventions soutenues par le PNUD. L'un des moyens importants de déterminer les besoins et la façon d'y répondre sera le rapport sur le développement humain, à l'élaboration duquel le PNUD apporte son soutien. Le Gouvernement est déterminé à rédiger ce rapport régulièrement, la première édition étant prévue pour 1998.

22. La création en Jamaïque d'un réseau pour le développement durable fait partie du processus national d'élimination de la pauvreté et constitue un moyen vital de mieux informer les communautés afin qu'elles puissent tirer parti des expériences faites à l'intérieur et à l'extérieur du pays et communiquer entre elles à un coût abordable même pour les participants les plus démunis. Les programmes en faveur de l'environnement seront complémentaires et en harmonie avec l'effort national d'élimination de la pauvreté. On s'efforcera de rompre le cercle vicieux de la pauvreté qui dégrade l'environnement et de la dégradation de l'environnement qui institutionnalise la pauvreté.

23. L'écosystème fragile de la Jamaïque dépend beaucoup de la préservation des ressources en eau. Dans ce contexte, la gestion des bassins versants grâce au Projet de gestion des bassins versants et au Plan d'action pour l'exploitation forestière constituera l'une des interventions essentielles. La lutte contre la pollution sera également prioritaire. Parmi les aspects importants du programme dans ce secteur figureront l'éducation et la formation du public, le soutien à l'adoption de lois et le renforcement des moyens de faire appliquer la législation en vigueur et de veiller au respect des conventions internationales. Le projet Action 21 aura pour but d'améliorer les processus de prise de décision et d'élaboration des politiques dans les secteurs public et privé afin d'assurer l'institutionnalisation de toutes les mesures écologiques dans tous les secteurs de la société. La collaboration avec les autres organismes donateurs visera à assurer un emploi efficace des ressources du programme.

24. Dans le cadre des efforts visant à améliorer la cohésion du programme, des programmes de contrôle de la qualité seront mis en oeuvre avec des institutions établies. Le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) sera appelé à coopérer avec le Programme SKILLS 2000, qui est également soutenu par le Programme alimentaire mondial, grâce à un modèle novateur de VNU nationaux. Le PNUD devrait continuer d'apporter son assistance grâce à d'autres mécanismes financiers tels que la deuxième phase du Programme des partenaires du développement ainsi que le Fonds d'initiative locale pour l'environnement urbain qui, malgré sa dimension réduite, est devenu un modèle notoirement efficace de coopération avec les communautés pauvres. Les ressources mises à la disposition du Coordonnateur résident serviront aussi à compléter le réseau pour le

développement durable en raison de l'importance qu'il revêt pour les actions de lutte contre la pauvreté et le rôle global de coordination assuré par le Coordonnateur résident.

B. Amélioration de la gestion des affaires publiques - Modernisation du secteur public

25. La décentralisation de la gestion des affaires publiques – et, en particulier, la revitalisation et le renforcement des conseils paroissiaux, grâce notamment au resserrement des liens entre les administrations locales et les communautés et à la gestion concertée des infrastructures matérielles pour aider à la réussite des activités économiques – est l'une des initiatives majeures du Gouvernement.

26. Le Ministère des administrations locales et des travaux publics est chargé du Projet de développement des infrastructures paroissiales, une action menée en coopération par le Gouvernement et la Banque mondiale, avec un important soutien préparatoire du PNUD. La plus importante contribution attendue du PNUD dans ce domaine consistera à fournir au Gouvernement des services de gestion des prêts et à accélérer la mise en oeuvre du projet en s'appuyant sur l'accord de coopération et de partage des coûts qu'il a conclu avec la Banque mondiale. L'importance de sa participation tient au fait que, sans parler des importantes activités préparatoires qu'il a entreprises avant la signature de l'accord de prêt définitif, c'est la première fois que des services de gestion des prêts sont fournis au Gouvernement. La réussite de ce programme constituera une première étape importante vers l'extension de ce type de coopération à l'ensemble de la région des Caraïbes.

27. Pour libéraliser, déréglementer et décentraliser l'administration de manière qu'elle puisse répondre aux exigences d'une société moderne, il faut créer une fonction publique efficace, axée sur le service et les résultats et dotée des compétences requises pour répondre aux besoins des personnes pauvres. Cela sera fait grâce à diverses interventions dans le cadre du Programme de formation du secteur public, au renforcement institutionnel de l'Institut jamaïquain de planification et au Projet de gestion du cycle de projets, toutes ces actions devant compléter le programme plus vaste de modernisation du secteur public.

28. Les moyens nécessaires au Gouvernement pour formuler, gérer et suivre le processus de modernisation seront renforcés grâce à la mise en place de systèmes mécanisés de contrôle, à des programmes d'éducation du public, à l'élaboration de documents directifs, à l'adoption de lois, au développement des capacités techniques des organismes gouvernementaux et à la rationalisation de leurs activités.

C. Modernisation du secteur de production

29. La Jamaïque a élaboré une politique industrielle complète qui énonce les conditions à remplir pour instaurer un climat propice aux investissements, diversifier la production et accroître la production globale dans les secteurs agricole et manufacturier. Comme le secteur manufacturier est celui qui contribue le plus au PIB et qu'il occupe 10 % de la population active, des efforts concertés seront faits pour faciliter la modernisation du secteur de

production grâce au perfectionnement des techniques et à l'adoption de nouvelles technologies, de façon à accroître la production et la productivité.

30. En raison de l'importance grandissante des petites et moyennes entreprises, le Gouvernement s'efforcera, en collaboration avec le PNUD, d'améliorer la compétitivité et la productivité dans ce secteur. Au titre de ce projet, qui est exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), le PNUD aidera à instaurer des conditions favorables à la coopération entre les petites et moyennes entreprises et favorisera les expériences de partage d'informations, de compétences et d'équipements afin de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des produits. Les fondements de ce projet ont été posés lors du précédent programme de pays, et les résultats ont été très encourageants. Les centres de ressources établis en zone rurale, interconnectés grâce au réseau pour le développement durable ou à d'autres mécanismes analogues, pénétreront aussi les communautés pauvres sur toute l'île, contribuant ainsi à la stratégie de production et de création de revenus et d'emplois du Programme national d'élimination de la pauvreté.

31. Les effets attendus de ce programme sont non seulement la mise en oeuvre d'un aspect important de la politique industrielle nationale mais aussi l'élargissement concret de la base de production nationale grâce aux petites et moyennes entreprises, ce qui paraît être une façon réaliste et sûre d'encourager le secteur manufacturier et de favoriser la croissance de la production industrielle en Jamaïque. Les petites entreprises seront aussi établies de manière plus décentralisée dans l'ensemble du pays et offriront des emplois et des possibilités d'affaires en de nombreux endroits.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

32. Le cadre de coopération est essentiellement conforme à la note consultative du PNUD et à l'accord général conclu entre le Gouvernement et le PNUD au sujet des priorités de développement et de l'appui à fournir par le Programme. Le Gouvernement a mis en place une approche concertée de partenariat, orientée par la demande, qui fait participer les bénéficiaires des projets, les organisations communautaires, les ONG et le secteur privé à la conception et à la mise en oeuvre du cadre de coopération. Pour l'exécution des projets, on fera appel, lorsqu'il y a lieu, à l'assistance et à l'expérience des participants et d'autres organisations nationales et internationales.

33. L'Institut jamaïquain de planification, qui a la responsabilité principale de la coordination de l'assistance extérieure et des programmes de prêt, supervisera la formulation des projets qui seront conformes aux stratégies et aux domaines thématiques évoqués dans le présent cadre de coopération, lequel est pleinement compatible avec le mandat du PNUD. Des ressources d'appoint acquises dans le passé ont été récemment approuvées au titre d'un accord d'assistance technique et seront mises en oeuvre au début du nouveau programme afin d'améliorer les capacités de gestion de l'Institut.

34. L'exécution nationale restera la principale modalité de mise en oeuvre du nouveau programme. Comme le coût des consultants ne cesse d'augmenter, le Gouvernement fera appel aux compétences techniques moins onéreuses offertes par la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et par les VNU. Il bénéficiera ainsi, à un coût réduit, de services adaptés aux besoins du pays.

Il y aura aussi un effort concerté pour tirer parti des compétences dont disposent les autres organisations internationales et nationales, les ONG et les organisations communautaires.

35. Sachant que le succès du programme dépendra de l'intégration et de la coordination des interventions, le Gouvernement compte tirer parti de l'avantage comparatif offert par le programme d'assistance technique du PNUD – souplesse et capacité d'adaptation aux priorités gouvernementales – pour compléter les activités menées par les autres organismes nationaux et internationaux. On cherchera à appliquer l'approche-programme afin que les ressources soient utilisées de la façon la plus efficace.

36. Le suivi reposera sur les examens trimestriels du programme, qui réuniront l'Institut jamaïquain de planification et le PNUD ainsi que les autres partenaires engagés dans les divers programmes. Ces examens comporteront aussi un bilan financier global des engagements et des dépenses réelles par rapport aux ressources disponibles afin que les projets puissent être revus rapidement et que leur budget soit réaliste et à jour. Un audit aura lieu chaque année afin que l'obligation redditionnelle et la prudence financière soient respectées. Un examen général du programme sera fait tous les trois ans avec les agents d'exécution, les bénéficiaires visés, les organismes de coordination technique du Gouvernement et les donateurs; les organismes techniques intéressés pourront formuler des conseils à cette occasion.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA JAMAÏQUE
 (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	(146)	
MCARB 1.1.1	1 218	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant réel dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également des ressources disponibles
Autres ressources	537	
Ressources d'appoint CTPD	dont : 490 47	
AEPP/AST	64	
Total partiel	1 673 ^a	
AUTRES RESSOURCES		
Participation aux coûts du Gouvernement	64 691	Y compris la participation du Gouvernement au coût du prêt de la Banque mondiale
Fonds pour le développement durable	1 615	
FEM	dont : 996	
Protocole de Montréal	286	
Capacités 21	333	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	100	Partenaires du développement II
Total partiel	66 406	
TOTAL GÉNÉRAL	68 079^a	

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; CTPD = coopération technique entre pays en développement; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.